

Interprète/médiateur·rice de services publics

Un parcours de formation continue en quatre étapes : se former pour se professionnaliser

L'application des politiques belges et européennes visant à faciliter l'accès aux services (para)publics et non marchands pour les personnes allophones s'appuie de plus en plus largement sur deux figures clefs, celles de l'interprète et du· de la médiateur·rice en langues vocales ou en langues des signes. Selon le secteur d'intervention et ses spécificités, ces spécialistes de l'interlinguistique et de l'interculturel peuvent être nommés « interprète de services publics », « interprète de liaison », « interprète de dialogue », « interprète en contexte migratoire », « interprète en milieu social et/ou en milieu médical », « interprète de services non marchands », « médiateur·rice interculturel·le », « médiateur·rice interculturel·le en milieu hospitalier », entre autres. Elles et ils interviennent dans un cadre déontologique clairement défini et mettent leurs compétences disciplinaires, linguistiques, interactionnelles, relationnelles et culturelles au service de la communication entre personnes ne partageant pas la même langue-culture afin qu'elle se déroule de manière efficace et respectueuse de l'altérité.

Ces professions sont nées à l'aube des années 1990 et ont pris leur envol dans les années 2000. En collaboration étroite avec les acteurs du terrain, la Faculté de Traduction et d'Interprétation-École d'Interprètes Internationaux (FTI-EII) de l'Université de Mons contribue depuis 2015 à la professionnalisation de ces personnes par des programmes de formation progressive. Le contenu de ceux-ci est de niveau universitaire, mais les dispositifs administratifs adoptés rendent ces cursus accessibles quel que soit le niveau d'étude initial et quelle que soit la langue de travail. Nos formations sont en effet accessibles aux langues dites de moindre diffusion, telles que l'albanais, le dari, le farsi, la langue des signes, le lingala, l'ourdou, le pachto, le somali, le tigrina, le roumain, l'ukrainien, le polonais, le turc, etc. Cette approche administrative et linguistique relève de notre volonté de participer, en tant qu'opérateur de formations, au développement d'une société inclusive.

Le parcours de formation poursuit deux objectifs primordiaux :

1. sensibiliser tou·te·s les acteur·rices du terrain à la nécessité d'une formation approfondie qui se déroule sur plusieurs années pour atteindre un niveau de qualité professionnel en interprétation et en médiation en contexte migratoire, en milieu social & médical, ainsi qu'à la nécessité de mettre en œuvre des conditions de travail respectueuses de l'interprète et du· de la médiateur·rice ;
2. permettre à toute personne désireuse de se professionnaliser dans ce type d'interprétation et de médiation de s'inscrire dans un processus de formation continue permettant soit d'en faire sa profession à part entière, soit de valoriser ses acquis de connaissances et d'expérience dans le cadre d'une autre profession.

Pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs du terrain, le parcours de formation se décline actuellement en quatre niveaux.

NIVEAU 1. Sensibilisation

« Sensibilisation à l'intervention multilingue bénévole : principes communicatifs de base »

- Formation organisée depuis septembre 2022.
- Séminaire de sensibilisation non professionnalisant, non certifiant.
- Objectif principal : sensibiliser aux principes déontologiques et communicatifs fondamentaux qui gouvernent une interaction interprétée et à la nécessité de s'engager dans un processus de formation approfondie pour se professionnaliser.
- Contenu du séminaire : se familiariser avec le cadre déontologique de base, apprendre à gérer les situations délicates les plus fréquentes, apprendre à s'adapter à la situation de communication, apprendre les mécanismes fondamentaux de la gestion d'une interaction, conscientiser la multimodalité de l'intervention en contexte bi- ou multilingue.
- Modalités organisationnelles : séminaire de 10h composé de trois volets, organisable plusieurs fois par an, selon les besoins :
 - préparation en ligne
 - journée de cours en présentiel
 - exercice récapitulatif en ligne.
- Public visé :
 - les personnes engagées en cours d'année universitaire par les services officiels d'interprétation/de médiation et qui n'ont pas immédiatement l'occasion de suivre la formation Niveau 2 ;
 - les bénévoles qui désirent mettre leurs connaissances linguistiques au service de la communauté et être sensibilisés aux exigences de la profession.
- Accès : à tous, sans exigence de diplôme ou d'expérience. La maîtrise du français et de l'autre langue de travail est un prérequis : au minimum, niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
- Document délivré : attestation de suivi.

NIVEAU 2. Acquisition des connaissances et compétences de base

« Introduction à l'interprétation et à la médiation en contexte migratoire, en milieu social et médical »

- Formation organisée depuis 2005 en interne dans les SeTIS et au SPF Santé, et depuis 2015 sous l'égide de l'UMONS. Elle a été étoffée et adaptée au fur et à mesure des besoins exprimés par les services d'interprètes/médiateurs partenaires.
- Formation professionnalisante.
- Objectif principal : acquérir les connaissances et compétences de base à l'interprétation/médiation en contexte migratoire/social/médical grâce à des apports théoriques mis en œuvre dans des exercices pratiques.
- Programme de formation : voir document « UMONS_IIM_programme ».

- Modalités organisationnelles : tronc commun de 75h d'octobre à mars, plus 35h de modules optionnels d'avril à juin, en semaine, à Bruxelles.
- Public visé :
 - les personnes engagées par les organismes d'interprétation/de médiation de services publics ;
 - les interprètes de liaison indépendants ;
 - les personnes désireuses de s'inscrire dans une formation professionnalisante dans ce type d'interprétation et de médiation.
- Accès : à tous, sans exigence de diplôme ou d'expérience. La maîtrise du français et de l'autre langue de travail est un prérequis : au minimum, niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
- Examen oral à l'issue de la formation. Objectif principal : évaluer la maîtrise de la terminologie en santé somatique et en santé mentale, évaluer la mobilisation des connaissances et compétences de base pour interpréter une interaction, évaluer la connaissance fonctionnelle du français et de l'autre langue de travail pour l'interprétation/la médiation (Niveau B2 au minimum).
- Document délivré : en cas de réussite à l'examen oral, attestation de réussite.

NIVEAU 3 : Maîtrise des connaissances et compétences nécessaires à l'interprétation de liaison, spécialisation disciplinaire, approfondissement théorique et pratique

Les « Certificats d'Université (CU) »

- Formation organisée depuis 2016.
- Formation de spécialisation professionnelle, certifiante, d'un niveau de Master. Un CU est un type de formation continue défini dans le Décret « Paysage »¹. Le niveau des activités d'apprentissage proposé équivaut au niveau 7 du cadre des certifications de l'enseignement supérieur en Communauté française (cf. Annexe Ière au Décret), ce qui correspond à un niveau de Master. Un Certificat d'Université ne peut être délivré que par un établissement d'enseignement supérieur. Il donne droit à l'octroi de crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits qui permet de faire reconnaître le Certificat dans les établissements d'enseignement supérieur européens).
- Objectif principal : maîtriser l'interprétation de liaison et se spécialiser dans un secteur d'intervention, tel que le secteur juridique (tribunaux, police, avocature), le secteur des demandes de protection internationale, le secteur de la santé.
- Programme de formation :
 - « Certificat d'Université en interprétation en contexte juridique » (165h, 30 ECTS) : voir document « CU165h_Programme ».
 - « Certificat d'Université en connaissances juridiques pour le traducteur et/ou l'interprète juré » (48h, 10 ECTS) : voir document « CU48h_Programme ».

¹ Le Décret « Paysage » définit la structuration de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (nov. 2013). Ce type de formation est donc reconnue par les autorités publiques.

- « Certificat d'Université en connaissances théoriques fondamentales pour l'interprétation et la médiation en milieu médical » à parti d'octobre 2024.

- Modalités organisationnelles : cours à horaire décalé, le samedi.
- Public visé : toute personne ayant déjà des connaissances et compétences en interprétation de liaison et désireuse de les approfondir en lien avec un secteur d'intervention particulier.
- Accès : diplôme Bac +5 et/ou 5 ans d'expérience utile (Valorisation des Acquis de l'Expérience - VAE). La formation organisée par la FTI-EII « Introduction à l'interprétation et à la médiation en contexte migratoire, en milieu social & médical » peut être incluse dans la VAE, moyennant réussite de l'épreuve évaluative ; cette formation est considérée comme un module préparatoire facilitant l'apprentissage dans le cadre du Certificat d'Université. La maîtrise du français et de l'autre langue de travail est un prérequis : au minimum, niveau intermédiaire B2-C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
- Épreuves écrites et orale à l'issue de la formation. Objectif principal : évaluer la maîtrise des fondements théoriques, évaluer la compétence à mobiliser la théorie pour sous-tendre une pratique réflexive, évaluer la mobilisation des connaissances et compétences approfondies pour interpréter une interaction, évaluer la maîtrise de la terminologie, évaluer la connaissance fonctionnelle du français et de l'autre langue de travail pour l'interprétation (Niveau intermédiaire B2-C1 au minimum).
- Document délivré : en cas de réussite aux épreuves écrites et orale, délivrance d'un Certificat d'Université. Celui-ci est assorti de crédits ECTS, ce qui permet la reconnaissance du Certificat dans les établissements d'enseignement supérieur européens, et favorise dès lors l'inscription de la personne dans un processus de formation de niveau supérieur.

NIVEAU 4 : Spécialisation théorique et/ou pratique dans des niches sectorielles

Modules de formation continue

- Modules organisés depuis 2022
- Objectif principal : spécialisation pratique et/ou théorique dans des secteurs d'intervention/situations de communication spécifiques, ainsi que dans des aspects particuliers de la profession d'interprète de liaison et de traducteur.
- L'offre de formation se veut en étroite adéquation avec la réalité professionnelle et son évolution. Par exemple, modules couvrant les matières suivantes : trauma vicariant de l'interprète, violences sexuelles et migration, diversité de genres et migration, mariages bancs et mariages forcés, violences intrafamiliales, terminologie approfondie en droit pénal, terminologie approfondie en droit civil, domaine financier, droits humains, clinique de la migration, addictions et précarité, système carcéral et maisons de justice, intervention en situation de crise sanitaire, intervention en situation de crise migratoire, médiation à la frontière, interprétation dans des groupes thérapeutiques, maladies infectieuses, etc.
- Modalités organisationnelles : modules de 5h, 10h (2 séances) ou 15h (trois séances), à horaire décalé, le soir en semaine ou le samedi. En présentiel (contenu pratique) ou en distanciel (contenu théorique). Organisable plusieurs fois par an, selon les besoins.
- Accès : nombre de places limité ; la priorité est accordée aux candidats ayant suivi un CU à la FTI-EII. La maîtrise du français est un prérequis pour les modules théoriques. La maîtrise du français et de

l'autre langue de travail est un prérequis pour les modules pratiques : au minimum, niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

- Document délivré : attestation de suivi.